

de l'Allemagne, du Cercle pharmaceutique de Liège, de la Société d'agriculture et de botanique de Gand et de la Société médico-chirurgicale de Berlin, et il fut l'un des fondateurs de la Société de pharmacie de Bruxelles, ainsi que du Conseil central de salubrité publique dont il resta membre jusqu'à sa dissolution, et où il fit plusieurs rapports d'un intérêt remarquable au point de vue de l'hygiène publique. La Société de chimie médicale de Paris l'honora, deux fois, d'une médaille pour la participation active qu'il prenait à ses travaux. Pareille distinction lui fut décernée, en 1849, par le Conseil communal de Bruxelles, en reconnaissance du dévouement dont il avait fait preuve pendant l'épidémie cholérique.

Enfin, le Gouvernement, reconnaissant en lui le savant consciencieux, l'appela, en 1849, à faire partie de la Commission de l'affinage de la Monnaie, chargée de rechercher les moyens d'obvier aux inconvénients que cet établissement présentait sous le rapport de la salubrité. L'année suivante il était nommé, par arrêté royal, membre du jury spécial de pharmacie et ensuite du jury d'examen universitaire, section de pharmacie; fonctions qu'il n'a cessé de remplir jusqu'à la dernière session.

L'Académie royale de médecine ne pouvait rester indifférente aux travaux scientifiques d'un homme dont la vie tout entière avait été consacrée à l'étude, et qui pouvait, par ses connaissances spéciales, lui rendre d'utiles services. Aussi se l'associa-t-elle en le nommant correspondant dans sa séance du 28 octobre 1854, et plus tard, le 28 novembre 1863, en lui conférant le titre de membre titulaire dans la Section de pharmacie, en remplacement de feu M. Davreux.

Comme académicien, Leroy s'est montré à la hauteur de sa tâche; assidu aux séances de la Compagnie, il a accompli ses

devoirs avec zèle et exactitude; toujours il apporta sa part de lumières dans l'examen des questions ressortissant à la Section à laquelle il appartenait. Naguère, à l'occasion du 95<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Académie, il produisit le compte-rendu général des travaux de la Compagnie relatifs à la chimie et à la pharmacie, et, il y a à peine quinze jours, il siégeait encore parmi nous. Rien alors ne faisait pressentir sa fin si prochaine.

L'Académie perd en lui, Messieurs, un de ses membres les plus studieux et les plus sages; sa mort prématurée sera suivie d'unanimes regrets.

Aussi bon collègue qu'ami dévoué, Leroy se distinguait par sa franchise et sa loyauté; son caractère indépendant joint à la bonté de son cœur, lui avaient mérité la considération et l'estime de tous ceux qui ont pu apprécier ses belles qualités.

Je sens que je dois m'arrêter ici: il y a parmi nous une famille affligée que mes paroles ne sauraient consoler. Qu'elle garde du moins la conviction que le souvenir de celui que nous pleurons survivra dans la pensée de ses nombreux amis.

Adieu, Leroy, au nom de tes collègues, adieu, reçois ici l'expression de nos regrets, et puisses-tu dans le sein de l'Eternel recevoir la récompense due à tes vertus!

**2. NOTE sur les expériences instituées à l'École vétérinaire d'Utrecht, relativement à la peste bovine; par M. THIERRI-NESSE, membre titulaire.**

Notre honorable Président nous a fait, à la dernière séance, une communication relative à la peste bovine, dont il résulte qu'il paraissait y avoir des bêtes bovines non susceptibles de contracter celle redoutable maladie, et que le

sieur Paarberg, de Helder, serait en possession du moyen de distinguer les animaux doués de cette préieuse immunité.

En effet, six bêtes, indiquées par cet éleveur, comme étant dans ce cas, avaient été placées, le 26 février dernier, dans une étable très-infectée de l'École vétérinaire d'Utrecht, et se trouvaient encore saines vers la fin du mois de mars, malgré qu'on les eût recouvertes d'objets contaminés et qu'on leur eût même appliqué, sur les lèvres et les narines, des matières provenant d'animaux malades.

L'épreuve paraissait décisive; néanmoins, on jugea, avec raison, qu'elle devait être continuée, et que les sujets, qui en étaient l'objet, subiraient l'inoculation du virus typhique. Il fut décidé, en outre, sur la proposition de M. le Directeur de l'École vétérinaire d'Utrecht, que trois autres bêtes, choisies par le sieur Paarberg parmi celles qui ne pouvaient, suivant lui, échapper à la contagion de la peste, seraient placées dans les mêmes conditions.

Or, M. Janné, médecin vétérinaire, à Ruremonde, m'écrivit, sous la date du 20 avril courant, que, des six premières bêtes, — indiquées comme étant à l'abri des atteintes du typhus contagieux, — cinq ont contracté, à la suite de l'inoculation, cette affection, dont trois sont mortes, et deux en voie de guérison; la sixième était encore saine.

Quant aux trois vaches, données comme n'étant pas susceptibles d'échapper à la maladie, elles en ont effectivement été atteintes, mais deux se sont rétablies.

Les espérances qu'avait d'abord fait concevoir la première expérience du sieur Paarberg, ne se sont donc pas confirmées. Il paraît cependant en résulter que, s'il n'existe pas de bêtes bovines qui soient réellement réfractaires au virus

typhique, il y en a qui y résistent plus longtemps, et qui peuvent, par conséquent, échapper à ses atteintes.

Il en serait du typhus contagieux comme des autres épidémies et des épidémies : il épargnerait les bêtes qui n'y seraient pas prédisposées.

Or, la découverte, que dit avoir faite le sieur Paarberg, aurait encore, sous ce rapport, — si elle était réelle, — une très-grande importance, puisqu'elle permettrait de choisir, pour la reproduction, les bêtes qui posséderaient l'immunité relative, dont il s'agit, et d'en proscrire, autant que possible, celles qui se trouveraient dans les conditions opposées.

A ce point de vue, il est donc à désirer que les expériences, commencées à l'École vétérinaire d'Utrecht, soient continuées et suivies avec soin.

En ce qui concerne le signe auquel le sieur Paarberg prétend reconnaître les bêtes bovines peu ou pas disposées à contracter le typhus contagieux, bien qu'il continue à le tenir secret, on croit qu'il consiste dans la coloration brunnâtre de la conjonctive oculaire et clignotante : elle avait, en effet, cette teinte chez les six bêtes données comme pouvant braver la contagion de la maladie.

D'un autre côté, les vaches bretonnes sont considérées comme étant très-résistantes à cette contagion, et on remarque que, — des six bêtes de cette race : un taureau et cinq vaches, qui viennent d'être reçues à l'École d'Utrecht, et dont deux y sont logées dans l'étable infectée, — cinq ont les mêmes parties de la conjonctive fortement pigmentées en brun.

(M. Bellefroid remplace M. Vlemineckx au fauteuil.)

— M. Vlemineckx : Je prie l'Académie de faire atten-

tion à un fait que révèle cette communication : c'est que les six animaux de M. Paarlberg sont restés un mois et plus dans une étable infectée et au milieu d'objets contaminés, sans être atteints de la maladie. On a dû finir par leur *inoculer* la peste.

Il paraît résulter de la communication de M. Thierresse que les essais dont je vous ai parlé dans la dernière séance, auraient complètement échoué. Il n'en est rien, Messieurs, puisque le bétail de M. Paarlberg n'a été atteint qu'à la suite d'inoculation. Or, il n'est pas de pathologiste qui ne sache qu'il y a une énorme différence entre le fait de contagion pure et celui de la transmission par inoculation. On ferait très-bien, suivant moi, de poursuivre les expériences à l'École vétérinaire d'Utrecht, mais je voudrais qu'on les poursuivît sans recourir à l'inoculation. Ce n'est pas par inoculation que nos bêtes sont atteintes, c'est par contagion. Eh bien ! qu'on continue à placer dans des étables contaminées les animaux de M. Paarlberg, et qu'on voie s'ils y seront atteints. Là est la question.

— **M. Bellefroid** : Les expériences ont cessé.

— **M. Vlemminckx** : Si elles ont cessé, on a eu tort, et je le regrette pour mon compte vivement.

— **M. Bellefroid** : D'après la déclaration du Ministre de l'Intérieur de Hollande aux États-Généraux, les expériences ont complètement manqué.

— **M. Vlemminckx** : D'après la déclaration du Ministre de l'Intérieur de Hollande, les expériences ont complètement manqué; mais voici un détail qu'il doit avoir omis d'indiquer, c'est que ces expériences ont manqué dans le sens des indications qui viennent d'être fournies par l'honorable M. Thierresse. Encore une fois, si ma voix pouvait être entendue en Hollande, on cesserait de confondre, comme on semble l'avoir

fait, l'inoculation avec la contagion. Or, rien ne m'indique et ne peut indiquer à aucun de vous, que si les bêtes de M. Paarlberg avaient continué à résider dans les étables de l'École vétérinaire, sans recevoir la matière contagieuse par inoculation, elles ne seraient pas restées complètement saines.

— **M. Soret** : Je ne vois pas pourquoi l'on ne continuerait pas ces expériences en Belgique. Si de nouveaux cas de typhus contagieux se présentaient, pourquoi ne mettrait-on pas dans les étables contaminées des bêtes choisies par cet expérimentateur ?

(M. Vlemminckx remonte au fauteuil.)

**5. QUELQUES MOTS encore sur les polypes fibreux naso-pharyngiens volumineux, à insertions larges et résistantes et à prolongements multiples; par M. MICHAUX,** membre titulaire, professeur de clinique chirurgicale à la faculté de médecine de l'Université de Louvain.

Depuis ma dernière communication à l'Académie sur les polypes fibreux naso-pharyngiens et la discussion qui a eu lieu sur ce sujet au sein de la Compagnie, plusieurs idées nouvelles se sont produites à l'égard de ces tumeurs. De mon côté, j'ai obtenu une nouvelle guérison et j'ai eu occasion d'observer plusieurs tumeurs d'une autre nature, occupant la région naso-pharyngienne, et que l'on aurait pu prendre pour des polypes.

Bien qu'il n'y ait que peu de temps que cette question a été débattue dans cette enceinte, je demanderai la permission d'y revenir. Le but de ma communication est d'apporter ici des éléments qui pourront contribuer à éclairer la pathologie et la thérapeutique des polypes naso-pharyngiens.